



Artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier

La crise à contre-pied : conseils pour rebondir

ÇA VOUS CONCERNE

Artisans résilients

BON À SAVOIR

Le CDI de Chantier

NOUS CROYONS EN VOTRE MOMENT

Aujourd'hui, la BCI accompagne plus de **13 000 professionnels** dans le développement de leur entreprise.

BANQUE CALÉDONNIENNE D'INVESTISSEMENT | SAEM au capital de 15 milliards XPF - Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - Nouméa Cedex
Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 - RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007 voir RIAS.NC



Groupe BRED

www.bci.nc

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

4
ACTUS

12
FORMATIONS CMA

14
● Pose de panneaux photovoltaïques pour systèmes raccordés au réseau. Module 1

16
APPRENTISSAGE

- Mickaël Jumel, tuteur et co-gérant de la Boulangerie Pâtisserie d'Auteuil
- Kévin Dubaton, alternant en 2^e année de CAP Boulanger

18
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20
VOS RENDEZ-VOUS CMA

23
BON À SAVOIR

- Le CDI de Chantier
- RCNC (Référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie) : Ce qui va changer.

32
ÇA VOUS CONCERNE

- Artisans résilients

34
SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Environnement et économie circulaire : un accompagnement sur mesure à la CMA-NC

37
SAVOIR-FAIRE

- François Peynaud, artisan imprimeur d'art
- Elad Halfon, Toilettes à compost



REBONDIR : la CMA-NC vous accompagne

Le confinement vécu en mars et avril derniers a été pour chacun d'entre nous un choc. Activités à l'arrêt, au ralenti ou très perturbées. Projets mis en suspens.angoisses face à cette situation inédite. Dans le même temps, cette crise COVID-19 a impliqué une gestion innovante : à la mobilisation exceptionnelle de nos institutions, et de votre Chambre consulaire, a répondu la vôtre. D'un point de vue personnel comme professionnel, vous avez été contraints de vous adapter. Réflexions, nouvelle organisation, entraide et solidarité, réorientation de votre activité vers de nouveaux modes de fabrication et de distribution, proposition de nouveaux produits et services, démarches pour trouver des solutions, qu'elles soient humaines, techniques ou financières. Un blocage a donc créé un mouvement. Et c'est cela, le rebond. Aujourd'hui, il faut gérer l'après. Tout comme au cœur de la crise, la CMA-NC vous offre un appui précieux afin de trouver le nouvel élan qui vous permettra de passer ce cap difficile. Les problématiques que vous rencontrez ne sont pas honteuses et sont partagées par de nombreux acteurs économiques. Se faire conseiller, être accompagné, se former, obtenir des soutiens financiers : tout cela est possible avec la Chambre de métiers et de l'artisanat. Nos dispositifs ont été pensés pour vous. Découvrez-les dans ce dossier et mobilisez-les ! Nous sommes à vos côtés.

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC

27

DOSSIER
La crise à contre-pied : conseils pour rebondir



2^e marché ARDICI

● les samedi 18 et dimanche 19 juillet

La marque collective organise son marché à la Maison des artisans à Nouville (en intérieur et extérieur). Il accueillera une cinquantaine d'artisans d'art locaux, adhérents de la marque ARDICI qui exposeront leurs créations conçues et façonnées sur le territoire. Ce sera l'occasion de redécouvrir également les ateliers-boutiques de la Maison des artisans.

Le Salon Habitat Déco & Energies Propres

● du vendredi 17 au dimanche 19 juillet

Le salon pour décorer, aménager, construire et rénover sa maison. Cette édition met l'accent sur les énergies propres : solaire, éolien, épuration...

2^e Salon Saveurs et Traditions

● du jeudi 30 juillet au dimanche 02 août

Cette 2^e édition valorise l'art de la table, les métiers de bouche, la cuisine du monde et les bons produits issus de la gastronomie de tous nos terroirs. Vente de produits locaux et découverte de nouvelles recettes et saveurs. Un RDV pour les gourmets et les gourmands !

8^e Salon de la mer et du bateau

● du vendredi 11 au dimanche 13 septembre

Le salon attendu de tous les passionnés de la mer et du bateau, professionnels ou plaisanciers.

Une quarantaine d'exposants spécialistes, de la pêche à l'accastillage, en passant par les distributeurs d'accessoires et les professionnels d'activités nautiques présenteront les nouveautés disponibles sur le territoire.



+ d'infos et inscription :

Maison des artisans Tél. 77 30 90 et 27 56 85

Mail : artisans@lagoon.nc

La VAE fin valab !

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme professionnel, sur la seule base de l'expérience, même sans formation. Seule condition à remplir : avoir exercé des activités professionnelles, salariées ou non, ou bénévoles (syndicales, associatives), de façon continue ou non, pendant une durée totale d'au moins 1 an, et en rapport direct avec la certification visée et pouvoir justifier ces expériences. Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre statut et votre niveau de formation, vous pouvez prétendre à la VAE en remplissant cette condition.



La démarche VAE implique motivation et travail personnel, afin d'apporter à un jury (composé d'enseignants, de formateurs et de professionnels) des éléments prouvant que vous maîtrisez l'ensemble des compétences décrites dans les référentiels du diplôme que vous visez. **Plus de 15 000 diplômes professionnels sont accessibles avec la VAE.** Ce sont des diplômes de la Nouvelle-Calédonie, des ministères (Education Nationale, Emploi, Jeunesse et Sports...), des écoles et des branches professionnelles. Les niveaux sont variés : CAP, BEP, Mention complémentaire, Brevet Professionnel, Bac pro / Bac technologique, BTS, Brevet des métiers d'art / diplôme des métiers d'art, et jusqu'à bac +5 !

Chef d'entreprise et salarié de l'artisanat, travailleur indépendant, conjoint d'artisan, si vous avez développé des compétences et des savoir-faire dans l'exercice quotidien de votre métier et que vous souhaitez qu'ils soient maintenant reconnus officiellement par un diplôme, la VAE vous concerne !

Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) en tant que point relais conseil vous informe sur ce dispositif, ainsi que tous les professionnels issus d'autres secteurs d'activité. Renseignez-vous dans le cadre de nos réunions d'information :

- le 30 juillet à 11h45 : à l'antenne CMA de Koumac
- le 27 août à 11h45 : à l'antenne CMA de Koné

Autres dates en page d'accueil du site www.cma.nc > l'agenda > réunion d'information.

+ d'infos et inscription :

GIEP-NC (Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles)

Tél. 05 07 09 (numéro vert/ Appel gratuit)

1, rue de la Somme, Nouméa – www.vae.nc

COUTURE : la filière locale mobilisée durant la crise sanitaire



Début avril, en pleine période de confinement, la CMA-NC a participé à l'organisation d'une filière locale de production de masques certifiés, veillant à ce que les artisans soient associés à l'opération. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a en effet lancé un appel à la production de masques en tissu à usage non sanitaire pour la population calédonienne. Un cahier des charges a été diffusé auprès des acteurs économiques du territoire. Rédigé par la DASS (direction des affaires sanitaires et sociales), il définit les exigences de fabrication et de contrôle à respecter par les fabricants.

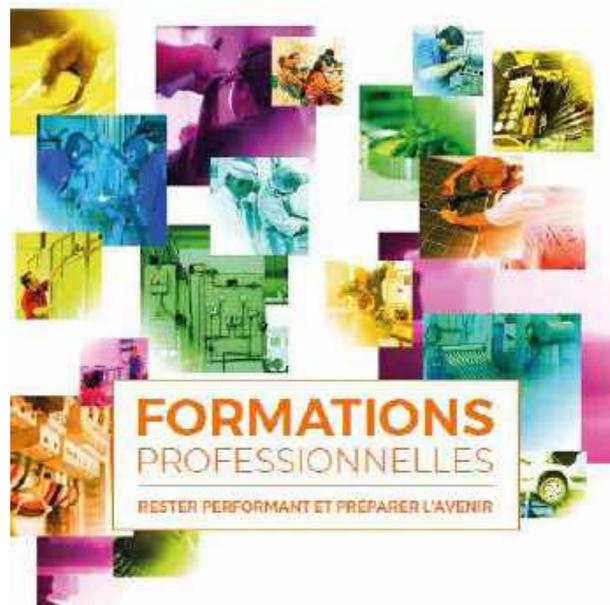
La CMA-NC a mobilisé les professionnels de la couture et relayé l'appel d'offres du Gouvernement pour une première **production de 10 000 masques à usage non sanitaire**. Elle a également recensé les entreprises artisanales ayant manifesté leur intérêt à participer, en sous-traitance, à la production. Cette liste a été diffusée auprès des entreprises industrielles à la recherche de ressources supplémentaires pour répondre aux volumes attendus. 67 artisans spécialisés en travaux de couture y sont enregistrés, pour une capacité de production journalière de 4 800 masques. Cinq entreprises artisanales ont contribué à la production de masques certifiés.

Par ailleurs, pour répondre aux nombreuses demandes de particuliers et d'entreprises du secteur privé, la CMA-NC a constitué et diffusé un **annuaire des entreprises fabricant des masques artisanaux**. 39 artisans ont demandé à y être répertoriés, dont 2 fabricants de visières.



www.cma.nc > Téléchargements > Documents utiles
> Annuaire masques

Développement : investissez dans la formation !



Avec votre magazine vous avez reçu le **nouveau catalogue de formations** professionnelles, conçues et pensées pour vous par le Centre de formation de l'artisanat (CFA) de la CMA-NC.

Parce que la formation professionnelle est un moyen d'assurer sa performance et son développement, investir dans une formation, c'est investir dans l'avenir de son entreprise.

Sur notre offre de 61 formations, **16 nouveaux stages** sont à découvrir en gestion-comptabilité, développement commercial, plomberie, électricité, énergies renouvelables, froid et climatisation, soudure, mécanique et couture.

Rappelons que nos stages s'adressent aussi à votre conjoint, vos salariés ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent entreprendre. La CMA-NC, qui a souhaité rendre accessible son offre à ses ressortissants, maintient un tarif préférentiel pour les artisans qui bénéficient d'une **réduction de 25%** par rapport aux prix publics.



Centre de formation de l'artisanat (CFA), tél. 25 01 73
ou formation@cma.nc
Planning des formations,
contenus, dates et tarifs consultables en ligne sur
www.cma.nc > e-services > Nos formations continues

Recruter un alternant : **Top départ**

Performante ! Les résultats de la formation par alternance parlent d'eux-mêmes : ce cursus diplômant affiche **90 % de réussite** aux examens et un de taux d'insertion professionnelle de 80 %. Et vous, entreprises formatrices, contribuez à ce succès. Ces messages ont été à nouveau passés grâce à « La Semaine de l'alternance » dont la 5^e édition, organisée dans les trois provinces, vient de s'achever.

Elle marque le coup d'envoi de la période de recrutement des candidats pour la **rentrée 2021** : sont concernés les jeunes à partir de 16 ans, mais également **toute personne SANS LIMITE D'AGE**, désireuse d'apprendre un métier de manière concrète et d'obtenir un diplôme. Les candidats à l'alternance sont sérieusement évalués : ils passent des tests de positionnement et un entretien de motivation. On s'assure de la maturité de leur projet et de leurs aptitudes en adéquation avec la formation visée.

Plus de **400 places** sont ouvertes préparant à une trentaine de métiers pour des Calédoniens qui se formeront à la fois en entreprise aux côtés d'un tuteur et au sein des 3 CFA du territoire (CCI, CANC et CMA-NC).

Professionnels, vous avez un besoin d'embauche ? Le désir d'accompagner un apprenant ? De transmettre votre savoir-faire ? Recruter un alternant c'est lui offrir la possibilité d'apprendre par la pratique son futur métier tout en étant soutenus par les équipes pédagogiques du CFA. **Opérationnel très rapidement, il est une ressource précieuse pour l'entreprise.** C'est aussi pour vous la possibilité de bénéficier **d'avantages financiers.**

L'alternance est une promesse d'avenir, pour les personnes formées, pour l'entreprise employeuse et pour notre secteur économique. Car soulignons-le : nos métiers de l'artisanat ne peuvent s'apprendre que par cette voie.



Vous souhaitez recruter un alternant dans votre entreprise ? Contactez dès à présent nos chargés de relations entreprise dans le domaine de votre activité :

Prénom/Nom	Contact	Section de référence
Christophe FAGNY	christophe.fagny@cma.nc Tél : 73 60 37	Electricité, Froid et Conditionnement d'air, Plomberie, Métallerie
Françoise MAPOU	francoise.mapou@cma.nc Tél : 73 60 95	Boucherie, Boulangerie, Mécanique, Pâtisserie
Lita MEKENESE	lita.mekene@cma.nc Tél : 73 60 40	Esthétique, Coiffure, Menuiserie, Rénovation bâtiment
Hélène EGUELMY	helene.eguelmy@cma.nc Tél : 73 57 11	Votre contact en province Nord pour l'alternance et la formation continue



CFA de la CMA-NC, tél. 25 97 40 – formation@cma.nc

Le chiffre : **5 710**

C'est le nombre d'établissements inscrits au Répertoire des métiers exerçant une activité dans le secteur du bâtiment, soit 51% du secteur de l'artisanat. Plus de 90% de ces établissements seraient concernés par le Référentiel de la Construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC).

Ce nouveau cadre législatif et normatif, relatif à l'obligation d'assurance, la qualification des professionnels, l'agrément des matériaux mis en œuvre et la conformité des ouvrages avec le contrôle du respect des normes est applicable depuis le 1^{er} juillet 2020.

Notre article en page 25 vous en dit plus.

+ d'infos Tél. 28 23 37 – eco@cma.nc

Source : Observatoire de l'Artisanat, d'après les données du Répertoire des Métiers au 1er janvier 2020 ; sous réserve de la mise en application de l'arrêté listant les activités exercées par les professionnels de la construction mentionnées dans la délibération portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction.



Mutuelle
du Commerce et Divers



Garantimmo, votre garantie emprunteur !

L'assurance emprunteur de la Mutuelle du Commerce vous propose les meilleures garanties pour votre prêt immobilier* à un tarif mutualiste dans les délais les plus courts !



UN TARIF MUTUALISTE

Economisez 1 000 000 XPF** en profitant d'un tarif d'assurance de prêt immobilier* adapté à votre situation.



LES MEILLEURES GARANTIES

Quel que soit votre projet immobilier et votre situation, vous êtes assurés de profiter des garanties les plus adaptées pour vous protéger ainsi que votre famille.



UNE SOUSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE

Toutes vos démarches peuvent se faire en ligne, avec au besoin l'assistance d'un conseiller. En quelques clics vous recevez votre devis et votre contrat.

CE CONTRAT EST OUVERT À TOUS LES CALÉDONIENS !

Contactez-nous pour plus d'informations
Nouméa 41.08.00 / Koné 47.77.16
Mail : garantimmo@mutcom.nc
www.mutuelleducommerce.nc



M GARANTIMMO
Votre garantie
emprunteur !

* Prêt immobilier pour l'acquisition et/ou la rénovation/extension de la résidence principale.

** Sous conditions selon profil de l'emprunteur au 31/12/2018. Exemple : pour un couple de 30 ans empruntant 30 000 000 XPF sur 25 ans au taux de 2,5%, assurés à 100% chacun en Décès/Incapacité/Invalidité, le coût moyen d'une assurance emprunteur proposée par les banques dans le cadre de contrats collectifs est de 2 970 189 XPF sur la durée du prêt. Le coût de Garantimmo s'élève à 1 692 691 XPF sur la durée du prêt. L'économie réalisée est supérieure à 1 119 000 XPF.



Alternance : SHOW devant !

Ils sont en CAP agricole, alternants de l'EGC, coiffeur, apprenti boucher, ou ancien du CFA devenu formateur... Ils ont forcément chacun leur vision, et ils ont accepté le challenge de s'exposer sur scène face à un public pour présenter leur expérience et leur parcours en 5 minutes chrono. L'objectif : faire **découvrir ou redécouvrir le monde de l'alternance à travers leur témoignage** personnel et professionnel, démontrer en quoi l'apprentissage leur a tant apporté, et surtout donner envie à d'autres de choisir ce cursus de formation. Clin d'œil aux fameuses conférences « TED-X », l'événement nommé « **STAND-UP : l'alternance fait son show** » était prometteur et constituait un « événement dans l'événement » lors de la 5^e édition de la Semaine de l'alternance. Les intervenants n'ont pas joué la comédie en montant sur les planches. Acteurs de leur réussite, ils ont joué à fond la carte du partage ! Découvrez l'alternance par celles et ceux qui la vivent en visionnant la **vidéo sur la chaîne YouTube de la CMA-NC > ChambredemétiersetdelartisanatCMANC**



Ose ta Boite ! Et le gagnant est ...

Le jeu télévisé sur la création d'entreprise, diffusé sur NCIère, a mis à l'épreuve 20 porteurs de projet. Avec « **OSE TA BOITE** », leur ténacité, leur motivation, leur créativité et la solidité de leur future activité ont été mises sous les feux des projecteurs. C'est cette valorisation de l'esprit d'entreprendre qu'a soutenue **la CMA-NC, marraine de la 1^{ère} saison** de l'émission.



La maturité et la capacité à convaincre des candidats ont été soumises à l'appréciation d'un jury devant les départager. Parmi eux, **7 projettent de s'installer à leur compte dans l'artisanat** :

- **En brousse** pour l'ouverture d'une boulangerie, celle d'un atelier de transformation de fruits et légumes de 4^e catégorie ainsi que pour une activité de transport de personnes.
- **Dans le Grand Nouméa**, les créations d'entreprise concernaient une activité de nettoyage écologique, de fabrications pâtisseries ainsi que deux projets collaboratifs au sein d'un atelier de menuiserie et d'un barber-shop avec en perspectives partage de locaux et échanges d'expériences.

Chaque projet, unique, était porté par une personnalité qui a dû s'affirmer et faire preuve de toute sa détermination pour se maintenir dans la course. Celle qui a séduit le jury, parmi les 3 finalistes, **est une très jeune artisane : Gabrielle APPAGANOU, qui termine n° 1 ! Gabrielle est spécialisée dans la fabrication de cup-cakes**, pâtisseries colorées de tradition anglosaxonne. Elle est l'heureuse gagnante de la somme de 1 million de francs, qui lui servira à investir dans l'ouverture de son salon de thé Quay Ferry à Nouméa d'ici la fin de l'année. BRAVO à elle, ainsi qu'à tous les concurrents pour leur engagement et... longue vie à leur future entreprise !

+d'infos:

**Les portraits des 7 concurrents artisans ainsi que les conseils de la CMA-NC pour réussir son installation sont à retrouver sur notre page Facebook : www.facebook.com/cma.nouvelle.caledonie
Voir les 8 émissions en replay sur www.la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/emissions/ose-ta-boite**



La Banque de Nouvelle Calédonie, partenaire des artisans calédoniens

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle



BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F.CFP – RCS Nouméa 748047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie
Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001 – Tél : (687) 25.74.00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) – contact@bnc.nc – Juin 2020



VOTRE ACTIVITÉ, VOS ACTIVITÉS ? DES DEUX COTÉS, MIEUX VAUT ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

*Par le meilleur
partenaire santé !*

CAFAT 40%
+ MPL 60% =
100%
remboursé

Remboursé
en 72h



www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata ☎ : **28 15 97** - **KONÉ** : Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc ☎ : **47 77 18**

Enquête : votre satisfaction, notre priorité.

Dans une démarche perpétuelle **d'amélioration de notre offre de services** et pour rester toujours proches de vos besoins, la CMA-NC a missionné un institut d'enquête pour mesurer auprès de 600 de ses ressortissants, sa notoriété, son image et la satisfaction concernant ses prestations. Savez-vous ce que fait votre Chambre consulaire ? Connaissez-vous nos missions ? Et notre gamme de produits et services ? Comment les jugez-vous ? Y a-t-il des différences d'appréciation notables selon votre profil (province, statut juridique, activité...) Avez-vous des attentes particulières ? Nous vous avons interrogé car mieux vous comprendre, c'est mieux vous servir.

Il ressort de cette enquête que **83% des artisans ont une bonne image de leur Chambre consulaire**. Parmi ses **missions**, la formation initiale des jeunes par alternance, la délivrance de conseils personnalisés, l'offre de formation adaptée, ainsi que la valorisation et le développement de l'artisanat constituent un socle commun reconnu.

Si **71 % d'entre vous se sentent bien informés** sur les actions que nous menons pour vous, une meilleure information est attendue sur la gratuité de nos services et concernant les aides à l'administratif-gestion au quotidien. Selon vous, notre mission de défense et de représentation des artisans est cependant trop faiblement connue. La **fréquence de vos contacts a fortement augmenté** depuis notre enquête précédente de 2016, et près de la moitié d'entre vous sollicite la CMA-NC plus d'une fois par an. Parmi les utilisateurs de nos prestations, **75 % en sont satisfaits**. Accueil, formalités, accompagnement à la création d'entreprise, conseils, formation professionnelle continue et Centres de gestion sont jugés à des niveaux **d'excellence**. Votre appréciation est particulièrement positive concernant le professionnalisme de nos agents et la qualité des explications reçues. Vos **attentes, exprimées par 32 %** des enquêtés, ouvrent des pistes de réflexions pour ajuster notre action dans les mois à venir...

Recensement artisanal : Délais supplémentaire pour répondre

Vous êtes déjà très nombreux à avoir répondu à l'appel du grand recensement artisanal via le formulaire reçu à votre adresse postale et nous vous en remercions !

Si toutefois vous n'avez pas encore eu le temps d'y répondre, nous avons mis en place un délai supplémentaire. Vous avez désormais **jusqu'au 31 août** pour nous renvoyer les mises à jour des informations qui concernent votre entreprise.

Attention, veillez à bien renvoyer l'intégralité du formulaire, soit 2 pages recto-verso.

+ d'infos :
recensement@cma.nc



PRENEZ DATE !

Suite à la crise sanitaire, certaines manifestations ont changé de dates. Voici un calendrier, non exhaustif, des événements prévus, qui complète le calendrier de la Maison des artisans présenté en page 4 de ce magazine. Futurs exposants ou visiteurs : à noter dans vos agendas !

Foire de Bourail :

samedi 15 et dimanche 16 août (exceptionnellement sur 2 jours), Bourail

Expo tourisme province Nord :

samedi 29 août et dimanche matin 30 août, Maison des artisans

Salon tourisme province Sud :

samedi 5 et dimanche 6 septembre, Gare maritime Nouméa

Marché alternatif de brousse :

dimanche 20 septembre (lieu à confirmer)

Foire de Koumac et du Nord :

du 25 au 27 septembre, Koumac

Foire du Pacifique :

du 8 au 11 octobre, Baie de la Moselle

Salon Préventical :

le mardi 28 octobre, Maison des artisans

Weekend GEEK :

du 13 au 15 novembre, Maison des artisans

Salon de l'immobilier :

du 20 au 22 novembre 2020, Maison des artisans

1^{er} Salon sport et loisirs :

du 27 au 29 novembre, Maison des artisans

Marché alternatif de Noël :

samedi 28 et dimanche 29 novembre, Parc forestier Nouméa

Salon de l'artisanat d'art de Noël :

du 4 au 13 décembre, à la Maison des artisans

+ d'infos :

page www.cma.nc > agenda > foires, salons et marchés

Le forfait Internet Mobile 4G

Jusqu'à **50 Go**
d'Internet Mobile



Pour toute information contactez l'Agence Entreprises au 1016

www.opt.nc

ACHETEZ AUJOURD'HUI, PAYEZ DANS 3 MOIS !

BT-50 À partir de
3.390.000 FR\$ TTC

120CV, 150CV, 200CV manuelle
200 CV automatique
Double ou simple cabine
Benne basculante



CX-5 À partir de
4.335.000 FR\$ TTC

Toutes options 4x4



Magenta : 24 39 20 - Vallée du Tir : 24 39 30
f Parkingshickson / www.parkingshickson.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie



Offre valable jusqu'au 12/07/2020 sur les véhicules CG et BT50 Double Cabine neufs MAZDA dans la limite des stocks disponibles. Prêt : SCALFI SAS au capital de 202.500.000 F. CFP agréée en tant que société de financement - RCS 065721 Nouméa - siège social Centre Commercial La Belle Vie, 254 rue Jacques BELAÏE, PK 0 BP 31000 98815 Nouméa Océa. Sous réserve de l'acceptation du dossier de financement par l'organisme prêteur SCALFI PARKING-HICKSON n'opère pas pour décaissement quant à l'octroi du crédit. Il travaille à titre non exclusif avec le prêteur Solutions de Financement d'usage Personnel ou Professionnel. Pour tout crédit à usage personnel le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son acceptation en VAC et ODA, délai réductible jusqu'à 7 jours en cas de demande de livraison anticipée. L'emprunteur doit être âgé de plus de 18 ans. Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Formations CMA

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

○ AMÉLIORER LA RENTABILITÉ DE SON ENTREPRISE : CALCULER SES PRIX, SES TARIFS

À Nouméa : 22 et 23 juillet

2 jours soit 14 heures - tarif : 15 000 F

Elaborer ses tarifs et déterminer sa marge bénéficiaire en fonction des charges de fonctionnement.



○ APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Nouméa : 02 et 03 septembre

À Koné : 14 et 15 septembre

2 jours soit 16 heures - tarif : 15 000 F

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.



○ SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Koné : 24 et 25 août

À Nouméa : 08 et 09 septembre

2 jours soit 16 heures - tarif : 15 000 F

Pour comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise. Pour lire son compte de résultats et son bilan.



○ RÉALISER UNE FICHE DE PAIE

À Nouméa : 17 et 18 août

2 jours soit 14 heures - tarif : 31 500 F

Réaliser les fiches de salaire de ses employés à partir d'éléments variables.



FORMATIONS TECHNIQUES

○ APPRENDRE LES BASES DE LA SOUDURE SAAE OU/ET MIG/MAG

À Nouméa : du 14 au 16 septembre

3 jours soit 24 heures - tarif : 51 750 F

Acquérir un 1^{er} niveau technique de qualité pour réaliser des soudures à l'arc et/ou MIG/MAG couramment utilisées dans les activités de la métallerie-serrurerie.



○ PERFECTIONNEMENT DES BASES EN ÉLECTRICITÉ

À Nouméa : du 20 au 23 juillet

4 jours soit 28 heures - tarif : 60 000 F

Approfondir ses connaissances en électricité et maîtriser l'installation et la maintenance de petits éléments électriques des bâtiments et des collectivités en toute sécurité.



FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

○ STAGE D'ACTUALISATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ DES TECHNIQUES DU MAQUILLAGE PERMANENT, DU TATOUAGE, DU PERÇAGE

À Nouméa : 07 septembre

1 jour soit 04 heures - tarif : 9 000 F

Stage annuel d'actualisation pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.



○ **VLC (VÉHICULE DE LOCATION AVEC CHAUFFEURS)**

À Nouméa : 26 au 27 août

2 jours soit 16 heures – tarif : 25 000 F

Pour acquérir des connaissances dans le domaine des VLC appliqué à la Nouvelle-Calédonie et obtenir une attestation de capacité professionnelle.

○ **HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS**

À Nouméa : les 03 et 04 août

2 jours soit 16 heures – tarif : 36 000 F

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et/ou haute tension.



FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

○ **RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS**

À Koné : 26 au 27 août

2 jours soit 14 heures – tarif : 32 250 F

Pour diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner. Pour répondre à la commande publique.

Renseignez-vous !

○ **Pour qui ?**

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

○ **Où s'inscrire ?**

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30.

Tél : 25 01 73 Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie This. Tél : 25 01 73

Pour une formation en province Nord et dans les îles

Loyauté : contactez Hélène EGUELMY antenne CMA

Koné. Tél : 47 30 14

○ **Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !**

Rendez-vous sur www.cma.nc

TOUPRET

L'ENDUIT DES PROFESSIONNELS FACILE À UTILISER
À RETROUVER CHEZ **MODULIA PRO**

ENDUITS DE PRÉPARATION DE FONDS

- **Égaliser**
- **Reboucher**
- **Lisser**
- **Rénover**
- **Décorer**
- **Intérieur et/ou extérieur**

NOUVEAUTÉS



MODULIA PRO
PRODUITS TECHNIQUES

Produits
et matériaux
pour le bâtiment

Complexe Modulia - 18 rue F.Forest - ZI Ducos - Tél. 25 98 06 - www.modulia.nc

■ Produits techniques ■ Revêtements de sols ■ Sanitaires, robinetterie
Lundi au vendredi 07h00-12h00 et 13h00 - 16h30 / Samedi 08h00 - 12h00



Formations CMA

Pose de panneaux photovoltaïques pour systèmes raccordés au réseau Module 1



OBJECTIF GÉNÉRAL

- Être en mesure d'évaluer la faisabilité du projet et d'en assurer l'installation et la maintenance dans les règles de l'art

COMPÉTENCES ACQUISES

- Installer un système photovoltaïque résidentiel raccordé au réseau
- Estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu
- Sélectionner un système adapté aux besoins du client
- Réaliser l'installation dans les règles de l'art, le respect de la réglementation de la charte qualité et en sécurité

POUR QUI :

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THÉORIQUE

- **Présentation générale**
 - Des EnR et du photovoltaïque
 - De la démarche qualité CALPV
 - De la réglementation en Nouvelle-Calédonie
- **Apports théoriques**
 - Les intérêts du SPVR (système PV résidentiel)
 - Les différents systèmes PV
 - Evaluation des besoins et vérification des plans d'exécution
 - Fonctionnement et spécifications d'un module PV
 - Irradiation solaire d'une installation
 - Calcul de productible
 - Sélection du système en fonction du type de fonctionnement et des besoins client
 - Protection des biens et des personnes
 - Sécurité et installation résidentielle (IPVR) raccordé réseau

* Prix artisan, inscrit au Répertoire des métiers de la CMA-NC, avec remise incluse de - 25%.

PARTIE PRATIQUE

- Mise en œuvre d'une installation de A à Z
- Pose des modules PV sur toiture tôle
- Réalisation de connexion PV
- Mises en œuvre avec différents systèmes (optimiseurs, micro-onduleurs, travaux en hauteur pour toit terrasse)
- Mise à la terre, organes de sécurité et raccordement onduleur
- Raccordement TGBT tableau général basse tension
- Respect des normes métier
- La mise en conformité COTSUEL

PRÉREQUIS

CAP Electricité ou niveau équivalent ou exercer le métier d'électricien depuis 3 ans et posséder l'habilitation BIV au minimum et être habilité aux travaux en hauteur

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Mise en situation de travail
- Un livret technique est remis à chaque participant

VALIDATION

- Evaluation : questionnaire de connaissances, analyse de schémas unifilaires, exercices théoriques et pratiques sur la pose de panneaux
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

LIEUX

Centre de formation de l'artisanat à Nouville

Durée : 24 heures
de 7 h 30 à 16 h 30
de 5 à 9 stagiaires

Tarif spécial artisan : 57 375 F*

Prix autre public : 76 500 F

FORMATEUR

Professionnel expérimenté et diplômé dans le domaine des énergies renouvelables

**Vous souhaitez vous former
sur ces techniques ?
+ d'infos et inscriptions**

Service Formation continue du CFA
Emilie THIS, Tél. 25 01 73
fc@cma.nc - emilie.this@cma.nc

ÉLECTRICITÉ, GARDONS NOS DISTANCES...

AVANT DE
COMMENCER
UN CHANTIER,

CONTACTEZ-NOUS !



ENTREPRISES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS, ENTREPRISES DE TERRASSEMENT,
PROFESSIONNELS DE L'ÉLAGAGE...

INTERVENIR À PROXIMITÉ D'UNE LIGNE
ÉLECTRIQUE AÉRIENNE OU SOUTERRAINE
PRÉSENTE UN DANGER MORTEL !

**POUR GARANTIR
VOTRE SÉCURITÉ,
CONTACTEZ EEC OU ENERCAL**

numéro gratuit **05 36 36**

250 250



CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

Apprentissage

Mickaël Jumel, tuteur et co-gérant de la Boulangerie Pâtisserie d'Auteuil



« Je suis dans ce métier depuis 22 ans. J'ai été formé au CFA de Marseille où j'ai appris les bases de la boulangerie, la pâtisserie et la chocolaterie. J'ai longtemps travaillé dans la boulangerie de mon père, Michel, à Bourail, avant qu'il rachète la Boulangerie Pâtisserie d'Auteuil en 2005. Je l'ai rejoint un an plus tard, j'ai eu un vrai coup de cœur pour ce lieu. Nous sommes trois co-gérants avec mon père et l'une de mes sœurs, Laureen, qui s'occupe de la partie gestion et administration. Nous travaillons avec deux boulangers, une pâtissière, deux vendeuses et Kévin, notre alternant.

Nous avons déjà formé trois jeunes, issus du CFA ou envoyés par la MIJ, mais Kévin est le meilleur ! On voit qu'il aime ce qu'il fait. Il est attentif, reproduit mes gestes. Il s'est aussi bien intégré dans l'équipe. Je l'apprécie beaucoup, j'ai une relation particulière avec lui, assez paternelle. Je lui transmets tout ce que j'ai appris avec les anciens et mes profs. S'il reste sur ce chemin, il ira loin et pourra compter sur moi pour lui donner un coup de main le jour où il montera sa propre affaire ! »

Kévin Dubaton, alternant en 2^e année de CAP Boulanger

« J'ai découvert le métier de boulanger lors d'un stage découverte de deux semaines en 3^e, cela m'a tout de suite plu ! Après le collège, je me suis donc inscrit au Centre de formation de l'artisanat. Je n'avais que 15 ans, j'ai dû demander une dérogation qui a été acceptée. Avec mes parents, j'ai longtemps cherché une entreprise qui pouvait m'accueillir. J'ai finalement été embauché à la Boulangerie Pâtisserie d'Auteuil. Lorsque je suis en entreprise, 3 semaines par mois, je travaille soit le matin soit l'après-midi, une semaine sur deux. Quand je prends mon service du matin, je commence à 4h et termine à midi. Là encore, j'ai obtenu une dérogation pour pouvoir commencer avant 6h. Au début, j'ai cru que cela allait être compliqué, mais finalement ces horaires me conviennent, j'aime bien me lever tôt et pouvoir profiter du reste de ma journée. Mon tuteur, Mickaël, m'apprend à faire des croissants, des pains au chocolat, des brioches, des palmiers, des sacrastains, des friands, des pains aux raisins. Côté boulangerie, je fais des baguettes classiques, des traditions, des pains aux céréales, du pain complet... J'aime particulièrement faire les viennoiseries et les baguettes tradition qui prennent plus de temps car on doit laisser le pétrin reposer et le surveiller constamment. Cette expérience me conforte dans mon choix, j'aime travailler de mes mains, la boulangerie est un métier noble, je n'aurai pas pu travailler dans un bureau, rester assis toute la journée (...). En atelier au CFA, on apprend

les bases, à utiliser le bon matériel, les règles de sécurité... On apprend aussi à réaliser des nouveautés comme le pain au piment ou les pains au chocolat blanc (...). Mon projet cette année est de décrocher mon CAP et, plus tard, d'ouvrir ma propre boulangerie et de réussir ! »

Compétences acquises durant le CAP boulanger

L'alternant titulaire d'un **CAP boulanger est capable, à l'issue de sa formation de :**

- Réaliser des produits de boulangerie : pains courants, pain de tradition, autres pains, viennoiserie pâtes levées, viennoiserie pâtes levées feuilletées,
- Organiser son travail à partir d'une commande, effectuer les calculs nécessaires à la production
- Préparer et entretenir son poste de travail
- Respecter la qualité, l'hygiène et la sécurité
- Conditionner les produits fabriqués
- Préparer les produits et les disposer pour la vente
- Rendre compte des non conformités et des dysfonctionnements lors de la phase de production

Pour devenir employeur d'un alternant ou tuteur dans la boulangerie, renseignez-vous auprès de Françoise Mapou, chargée de relations entreprises au Centre de Formation de l'Artisanat, par Tél. : 25 97 40 ou au 73 60 95 ou par email : francoise.mapou@cma.nc

Une application pédagogique déployée au CFA

Net-Ypareo, équivalent de Pronote pour l'alternance, est désormais fonctionnelle au Centre de formation de l'artisanat. L'application, utilisée depuis plusieurs années déjà dans la plupart des CFA de métropole, a été mise en place plus vite que prévu. « *La période confinement a accéléré son déploiement pour assurer au mieux la continuité pédagogique*, explique Hervé Scholasch Responsable pédagogique au CFA et administrateur de l'application. *Son usage est pour le moment réservé aux formateurs et aux alternants, mais il sera étendu aux tuteurs dès 2021. Net-Ypareo s'installe sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone, et permet d'entretenir un lien permanent entre les alternants, les entreprises et le CFA. On y trouve les plannings, le cahier de texte, les cours, le travail à faire, les absences, les évaluations, les appréciations, les contrats ou encore les compte-rendu des visites en entreprises* ».

Nouvelle formation photovoltaïque au CFA « Habilitation électrique photovoltaïque BP »

Le Centre de formation de l'artisanat propose une nouvelle formation « habilitation électrique photovoltaïque BP » en lien avec la réglementation NF C18-510. Elle s'adresse aux électriciens qui réalisent la pose de panneaux photovoltaïques afin qu'ils travaillent dans le respect des règles de sécurité électrique.

Ce stage de 12 heures, réparties sur 1 jour et demi, s'adresse particulièrement aux électriciens diplômés ou aux professionnels dont l'expérience comme électricien est de 3 ans et exerçant une activité dans le domaine de l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques.

Tarif ressortissant CMA-NC : 25 500 F / Tarif autre public : 34 000 F

Pour connaître les dates des prochaines sessions, contacter Emilie This

Tél. : 73 68 18 (portable) | 25 01 73 (standard)

E-mail : emilie.this@cma.nc



**Jorick,
en reconversion**

“ Avant, j'étais couvert par la mutuelle de mon ancien patron. Maintenant, ma santé c'est avec la MDF.”

La MDF, on y a tous droit !
En couverture individuelle avec le contrat Santé Volontaire.

À partir de 2100F/mois seulement. Adhésion sur www.mdf.nc



Internet : voir et être vu

Un artisan sur Internet



Récemment rachetée par Jordane et Francis Latour, **la distillerie de Boulouparis** vend désormais ses produits aussi en ligne ! « *Le confinement nous a poussé à trouver des solutions pour que nos produits soient plus facilement accessibles partout en Nouvelle-Calédonie et au-delà, explique Jordane Latour. La boutique est en lien avec la plateforme Shop.nc qui gère l'envoi des produits, le paiement...* »

Vous trouverez dans l'onglet « boutique en ligne » de leur site Internet une sélection d'huiles, baumes, déodorants, anti-moustiques... 100% locale, livrable entre 48h et 5 jours sur Nouméa, Grand Nouméa, Brousse et îles, mais également à l'international. Le paiement sécurisé par carte bancaire est réalisé via la plateforme Paybox. Il est aussi possible de payer par virement bancaire, avec un traitement de la commande un peu plus long.

www.distillerie-boulouparis.nc

Info futée



Envoi rapide de fichiers lourds : une appli calédonienne !

Nos messageries électroniques sont pour la plupart limitées en volume dans l'envoi de pièces jointes. Pour remédier à ce problème récurrent, qui empêche de transférer des pièces conséquentes comme des photos,

des vidéos ou encore des images issues de logiciels spécifiques, il existe des sites web de transfert de fichiers, dont un est Calédonien ! « *J'ai créé **Tweespace** en 2016 pour faciliter les échanges avec l'un de mes clients qui se plaignait de la lenteur de l'application qu'il utilisait, explique le gérant de la société Tweefox. L'idée était de mettre en place une plateforme hébergée sur un serveur local pour avoir le débit intéressant. Je suis en partenariat avec Nautile qui fournit l'espace de stockage. **Le service est gratuit, il permet d'envoyer jusqu'à 2 Go** et d'y ajouter un petit message. Il n'y a pas de compte à créer, son utilisation est très simple, l'utilisateur précise son adresse mail, celle(s) du ou des destinataires, il joint les fichiers et les envoie. Les destinataires reçoivent un lien pour les télécharger. Tous les fichiers envoyés sont chiffrés et conservés 7 jours sur le serveur avant d'être supprimés* ». Bonne nouvelle, Tweespace doublera sa capacité d'envoi d'ici à la fin de l'année, les usagers pourront envoyer des fichiers jusqu'à 4 Go.

www.tweespace.nc

Site utile

Les règles et normes du bâtiment en quelques clics

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), dont la mission est de garantir la qualité et la sécurité des bâtiments, propose un référentiel de la construction en ligne, baptisé BATIPÉDIA. Ce service payant est néanmoins accessible aux artisans via votre Chambre de métiers et de l'artisanat qui y a souscrit un abonnement. Pour **consulter gratuitement BATIPÉDIA, il suffit de prendre rendez-vous avec un(e) animateur (-trice) économique de la CMA-NC** qui vous connectera au portail. A terme, un espace doté d'un poste informatique y sera dédié. Vous pourrez y trouver toutes les règles et normes européennes en vigueur dans le bâtiment qui s'appliquent aussi sur le territoire. Un outil pratique et d'actualité alors que se met en place le référentiel de construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC). Pour un RDV, contactez le 28 23 37.



FAITES LE CHOIX



IMPRESSIION ET FINITION

MULTI-SUPPORTS

INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR



LAUREAT MIX

BLANC PUR 12L
PRIX PUBLIC À PARTIR DE

31 602 F TTC

1-3-12 L Disponible en 1L / 3L / 12L

Brosse, rouleau, pistolet

14 ± 2m²/L en fonction du support



Pour une vie en couleurs

magasin@latelierdelapeinture.nc • www.latelierdelapeinture.nc

+687 24 26 65 • 06 bis, route de la Baie des Dames – Ducos

GRUPE

* Offrez-vous le plaisir de la peinture dès à présent. Photo: contractum.fr



Bac de rétention et absorbant



Equipement de Protection Individuelle



Poubelles et cageots plastique



Tapis caoutchouc et joints



Excellente aptitude au collage



Tél. 27 27 69 | Fax : 24 19 59

Commercial : 76 11 54

axiome@axiome.nc | www.axiome.nc

22 Rue Réaumur Ducos

Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h

Vos rendez-vous CMA



Le PACK PRO NUMERIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux nouvelles attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

Être visible sur Internet avec ou sans site

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Les réseaux sociaux : savoir les choisir et en tirer des bénéfices pour mon entreprise !

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux...

Construisez votre projet en 3 étapes :

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Apprenez en petit groupe à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées.

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Appliquez les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre votre activité professionnelle visible sur Internet.

Durée des sessions : 3h30

Agenda PACK PRO NUMERIQUE

SESSIONS GRATUITES	ANTENNES CMA-NC	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	HORAIRES
InfoTIC					
Valoriser son entreprise sur Internet	NOUMÉA	6 juillet			16h-17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA	20 juillet			
Ateliers Pr@Tic					
Facebook (sur deux demi-journées)	NOUMÉA		3 et 10 août		8h-11h30
	DUMBÉA-PANDA			9 et 16 septembre	
	LA FOA	8 juillet			8h-16h00
Référencer son entreprise	NOUMÉA		17 août		8h-11h30

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires




Tél. : 28 23 37 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda PACK PRO BÂTIMENT

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

Inscrivez-vous !

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA 16h - 17h30	PANDA (8h00 - 11h30/ 13h00 - 15h00)	LA FOA 8h30 - 16h00	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h30 - 15h30)	KONÉ 13h30 - 18h30
Assurer mon développement	18 août	23 juillet	5 août	1 ^{er} septembre	9 juillet
Décrocher des marchés	25 août				
Réaliser le bon devis	18 août				
Optimiser mon intervention sur un chantier	25 août				

+ d'infos : 28 23 37 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Atelier RGPD

LIEU	DATES	HORAIRES
NOUMÉA : SIEGE CMA NC	18 août	8h30 à 10h30
	21 septembre	
KONÉ	16 juillet	8h30 à 10h30
PANDA	20 juillet	8H00 à 10H00
KOUMAC	22 septembre	
POINDIMIE	28 août	

Sessions gratuites de sensibilisation

"utiliser la plateforme des marchés publics"

LIEU	DATES	HORAIRES
CFA DE LA CMA À NOUVILLE	14 août	8h00 - 12h00

Sur réservation
Tél. 28 02 68 et eco@cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous !			
	Communes	Dates	Horaires	Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	7 juillet - 4 août 1 ^{er} septembre	8h - 11h30	Antenne province Sud	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30					
	Thio							
	Île des Pins		Toute la journée	Mairie	Sur demande	Arnaud TATE	Nouméa	28 23 37
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Lucille DARGELAS		
	Dumbéa, Païta		Sur RDV	Antenne Pôle artisanal Panda		Jessy BONNEFIS	Dumbéa	24 32 62
PROVINCE NORD	Canala		Sur RDV		Sur demande	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Hienghène	3 juillet - 7 août 4 septembre	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Houailou	21 juillet - 25 août 22 septembre	9h - 11h30					
	Kouaoua	13 août	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouegoa	8 septembre	Toute la journée	Mairie				
	Pouébo	21 juillet	Toute la journée	Annexe Mairie				
	Poum	25 août	Toute la journée	Mairie				
PROVINCE ILES	Lifou	22 et 23 juillet 19 et 20 août 16 et 17 septembre	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	6 août	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée			
	Ouvéa	7 juillet - 3 septembre	Toute la journée	Antenne province Îles	Toute la journée			

Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
 Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc	SIÈGE DE LA CMA-NC	7 juillet 4 août	12h00 - 13h30
	CCI DE KONÉ	pas de permanence mais une assistance téléphonique	
ASSOCIATION DES JURISTES LIBÉRAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE-PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES	SIÈGE DE LA CMA-NC	tous les premiers jeudis du mois	Sur RDV de 13h30 - 16h30
	ANTENNE CMA DE LA FOA	à la demande	
CAFAT	SIÈGE DE LA CMA-NC	15 juillet - 28 juillet - 11 août 25 août - 2 septembre 15 septembre	8h00 - 14h00

Bon à savoir *Employeur*

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 918 F (Avenant salarial n° 43 du 7 décembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-497/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3552 du 14 mars 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 920 F (Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-23/GNC du 3 janvier 2019 - JONC n°325 du 10 janvier 2019).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 969 F (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 795 F (Avenant salarial n° 46 du 9 décembre 2019 - Etendu par arrêté n° 2020-171/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2021).	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 1076 F (Avenant salarial N°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 780 F (Avenant salarial N°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 741 F (Avenant salarial n° 23 du 4 décembre 2019 - Etendu par arrêté n°2020-167/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2020).	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 1060 F (Avenant salarial n° 16- Etendu par arrêté n°2020-163/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2019 du 13 février 2020).	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Le contrat à durée indéterminée de chantier (CDIC)

Le contrat de chantier ou d'opération est un contrat à durée indéterminée (CDI) conclu pour la durée d'un chantier ou d'une opération.

Il permet à l'employeur de recruter un salarié pour une mission dont la durée est incertaine, rendant impossible une embauche en CDD classique.

Il a pour spécificité de pouvoir être valablement rompu par l'employeur lorsque le chantier pour lequel le salarié a été recruté est achevé ou l'opération réalisée.



La rédaction et le respect du contrat

● Le nom du chantier pour lequel le contrat est souscrit

Pour être valable, le contrat à durée indéterminée de chantier doit comporter le lieu précis où se déroulera le travail de l'employé.

Attention !

Ce point est des plus importants car c'est là que débute une grande partie des conflits. En effet, l'imprécision du lieu où se déroulera le travail peut conduire à la requalification du contrat. Par principe, ne pas indiquer « pour le chantier de XXX » sans autre information, précisez toujours qu'il s'agit « de l'activité de votre entreprise sur le chantier de XXX ».

● La tâche pour laquelle le salarié est embauché et la fin de celle-ci

Il importe de préciser qu'elle sera la tâche exacte, la mission précise de ce salarié sur ce chantier.

Par ex : M. X est embauché pour la partie « Gros œuvre » du « lot 50 » du chantier « Y ».

C'est la fin de tâche confiée qui rendra la rupture du contrat légale ou non. C'est sur cette notion de tâche confiée que porte l'essentiel des contestations sur le licenciement.

● Les éventuels déplacements hors du chantier

Le salarié peut être déplacé sur un autre chantier uniquement en cas d'interruption fortuite et momentanée du travail sur le chantier prévu au contrat. **Le salarié doit débiter son activité sur le chantier d'embauche et la terminer sur le même chantier.**

Le renouvellement du CDI C - Avenant

Suite à la signature d'un nouveau chantier important, l'employeur peut **reconduire le contrat de chantier** d'un salarié embauché pour faire face au surcroît d'activité d'un précédent chantier.

L'avenant au contrat de travail est conclu pour la durée d'un nouveau chantier, **mais reste un contrat à durée indéterminée.**

Dans le cas d'un avenant au contrat de chantier, il convient de remettre ce contrat au salarié avant l'arrivée du terme du contrat de chantier initial.

Le renouvellement doit être écrit et expressément accepté par le salarié.

La rupture du CDI C

● La fin effective du chantier et la réaffectation du salarié sur un autre chantier

A l'issue d'un chantier, si l'employeur en a la possibilité, il **doit réaffecter ses salariés** sur un autre chantier et ne pas les licencier. S'il ne peut le faire pour un motif sérieux (ex : sureffectif ou non-qualification du personnel), il est autorisé à licencier le salarié. Autrement le licenciement serait considéré comme abusif.

Le licenciement pour fin de chantier est aussi applicable aux personnes qui ont refusé l'offre, faite par écrit, d'être affectées sur un autre chantier.

Le licenciement doit **être exclusivement justifié par la fin du chantier visé**, celle-ci devant être réelle, une simple réduction de l'activité d'un chantier, même entraînant une baisse importante des travaux auxquels était affecté le salarié, n'étant pas une fin de chantier.

● Procédure de licenciement

Lorsque le contrat de chantier prend fin, c'est la procédure de licenciement pour motif individuel appelé « pour fin de chantier » qui s'applique.

Le contrat de chantier est conclu pour une durée indéterminée et non pas pour une durée déterminée. Ainsi, lorsque le contrat est rompu en fin de chantier, le salarié, qui en remplit les conditions, perçoit une indemnité de préavis, indemnité compensatrice de congés payés, parfois une indemnité de licenciement (au moins 2 ans d'ancienneté).

Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>Je suis redevable de la TGC : 31/07 : Déclaration de TGC du 2^e trimestre, correspondant aux mois d'avril, mai et juin.</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffre d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IRPP : 31/07 et 31/08 si je suis mensualisé IRPP : 31/07 pour le paiement du 2^e tiers (si je ne suis pas mensualisé)</p> <p>Je suis redevable de la TGC* : TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au 2^e trimestre (avril, mai et juin) (CA inférieur à 200 000 000 F) TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au mois de juin (CA supérieur à 200 000 000 F) TGC : 31/08 versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 F)</p> <p>Je suis propriétaire foncier : Impôt foncier : 31/08 paiement de l'impôt foncier de l'année en cours (propriétaires de terrains et de constructions fixes permanentes)</p> <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>31/07 : Déclaration IS (société clôturant au 31/03) ou 14/08 si déclaration par Internet 31/07 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/12) 31/08 : Déclaration IS (société clôturant au 30/04) ou 14/09 si déclaration par Internet 31/08 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/01)</p> <p>Je suis redevable de la TGC : 31/07 : Déclaration de TGC du 2^e trimestre, correspondant aux mois d'avril, mai et juin</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffre d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IS : 31/07 (société clôturant au 31/03 : solde ; société clôturant au 31/08 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/12 : 1^{er} acompte) 31/08 (société clôturant au 30/09 : 2^e acompte, société clôturant au 31/01 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/04 : solde)</p> <p>Je suis redevable de la TGC* : TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au 2^e trimestre (avril, mai et juin) (CA inférieur à 200 000 000 F) TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au mois de juin (CA supérieur à 200 000 000 F) TGC : 31/08 versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 F)</p> <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de juillet et août.</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, paiement des cotisations de juin et juillet Mutuelle des Patentedés et Libéraux (MPL) : 20/07 et 20/08, paiement des cotisations de août et septembre (si règlement mensuel)</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>31/07 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, paiement des cotisations de juin et juillet Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/07 et 25/08, paiement des cotisations de juin et juillet (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/07, paiement de la cotisation trimestrielle (2^e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés) CAFAT : 31/07, paiement des cotisations du 2^e trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés)</p>

Lexique :

TGC : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP :** Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS :** Impôts sur les Sociétés
RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS :** Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE :** Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX :** Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO :** Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC :** Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

RCNC (Référentiel de la construction de la Nouvelle-Calédonie) : Ce qui va changer.

Deux grands changements interviennent : l'obligation de qualification pour exercer une activité du bâtiment et l'obligation de souscription d'un contrat d'assurance décennale.



L'obligation de qualification

Très prochainement*, les professionnels de la construction seront soumis à des conditions de qualification pour exercer leur activité. Cet impératif concerne une grande majorité des activités du bâtiment.

La nouvelle réglementation prévoit que l'exercice d'une activité de la construction soit placé sous le contrôle effectif et permanent d'une personne justifiant d'une qualification professionnelle pour le métier exercé.

Qui peut détenir cette qualification ?

- le chef d'entreprise
- son conjoint
- un salarié

Quelles sont les conditions de qualification ?

La personne doit remplir l'une des conditions suivantes :

✓ Soit détenir une certification de **niveau 3** (CAP, BEP) ou supérieur, inscrite au Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) ou au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et correspondant à cette activité, ou une certification professionnelle équivalente

✓ Soit posséder **3 années d'expérience professionnelle** effective, au cours des 6 années antérieures à la date de vérification de sa qualification?

Si vous êtes déjà en activité vous n'avez pas à justifier votre qualification, vous n'avez donc aucune démarche à réaliser.

Cependant, si vous souhaitez ajouter ou modifier une de vos activités, vous devrez alors justifier de votre qualification lors de vos formalités.



Centre de formalités (CFE) : Tél. 28 23 37 et cfe@cma.nc

*Au moment de l'impression de ce magazine, manquait l'arrêté listant les activités qui est mentionné dans la délibération portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction. Dès parution de cet arrêté au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie, les Centres de formalités des entreprises de la CMA-NC mettront progressivement en place la vérification des conditions de qualification pour les entreprises artisanales de Bâtiment, 1- de l'immatriculation ou de l'ajout d'activité.

1- Niveau V sous l'ancienne nomenclature.

2- Le professionnel peut demander à la Commission technique qualification du CTE d'apprécier l'expérience professionnelle au-delà des 6 années antérieures en cas d'interruption temporaire d'activité.

L'obligation d'assurance décennale

L'assurance responsabilité civile décennale couramment appelée « décennale » concerne les professionnels ayant une responsabilité sur les travaux qu'ils ont réalisés pendant 10 ans (Article 1792 du code civil).

Ces professionnels ont maintenant l'obligation de souscrire un contrat d'assurance décennale.

Etes-vous concernés ?

Si vous êtes un professionnel réalisant des travaux de construction ou de rénovation lourde pouvant compromettre la solidité d'un ouvrage et/ou l'étanchéité des couvertures horizontales (y compris toiture-terrasse), alors vous êtes soumis à cette obligation.

Si vous n'arrivez pas à souscrire une assurance, que faire ?

Vous pouvez saisir l'**instance paritaire d'assurance construction** qui a pour rôle de contraindre une compagnie d'assurance à vous couvrir, ainsi que de fixer le montant de la prime qui vous sera demandée.

Néanmoins, pour avoir la possibilité de recourir à cette instance vous devrez remplir certaines conditions et notamment celle d'être qualifié dans votre métier (cf. L'obligation de qualification).



Service de développement économique : Tél. 28 02 68 et

eco@cma.nc

www.rcnc.gouv.nc / www.cma.nc

L'assurance de dommages ouvrage

De leur côté les clients faisant réaliser des travaux soumis à la responsabilité décennale ont l'obligation de souscrire une assurance dite dommages ouvrage.

Cette assurance permet d'être indemnisé rapidement, sans recherche de responsabilité, lorsqu'un sinistre, en lien avec la solidité et/ou l'étanchéité du bâtiment, intervient.

Par conséquent, le client (particulier, promoteur, ...) est indemnisé par son assurance qui exercera à son tour un recours contre l'assurance qui a couvert le risque décennal (donc l'assurance du professionnel ayant réalisé les travaux).

SFAC

©redik

TOUT L'UNIVERS AUTOMOBILE

☎ 27 87 87 www.sfac.nc 



Retrouvez POUR 100 F cfp
tous les jeudis
votre hebdomadaire
d'informations générales



Décryptage des sujets
sociétaux, politiques
et économiques
de la Nouvelle-Calédonie



Publication
chaque semaine
de vos annonces
judiciaires et légales

  **Actu.nc**

☎ 28 63 01

✉ contact@actu.nc

La crise à contre-pied : conseils pour rebondir



A lors que le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie venait d'adopter un projet de loi du Pays de soutien à la croissance, la crise sanitaire a porté un arrêt brutal à l'activité économique de nos entreprises. Certaines ont pu toutefois fonctionner au ralenti. D'autres se sont adaptées pour continuer malgré tout. Mais toutes ont été touchées par cette situation inédite et le chemin sera long pour retrouver le niveau d'activité passé.

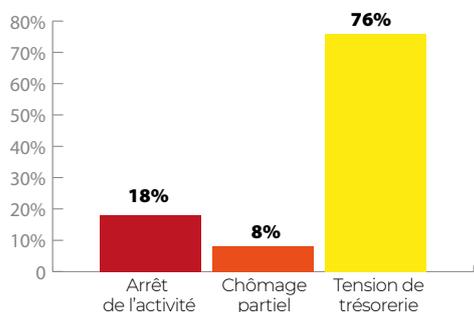
Après cette période de confinement, relativement courte pour notre territoire en comparaison avec le reste du monde, le retour à la normale a eu lieu. Là encore, les situations sont variables et inégales. Pour certaines entreprises, la reprise s'est faite sur les chapeaux de roue (coiffeurs, esthéticiennes), pour d'autres cela est bien plus complexe et l'absence d'activité a laissé des traces et causé des problèmes de trésorerie inquiétants. Depuis le début de la crise, la Chambre de métiers et de l'artisanat fidèle à son engagement, est restée à vos côtés. Pour éviter l'isolement et vous accompagner dans toutes vos démarches.

Cette période troublée doit être l'occasion de se poser les bonnes questions, de repartir sur des bases saines. Les entreprises artisanales doivent inévitablement prouver leurs capacités d'adaptation. En se concentrant sur leur cœur de métier pour en améliorer la qualité, en développant leur offre pour répondre aux attentes du marché, en optimisant leur gestion, etc. Tout est possible, à condition d'en maîtriser les impacts humains et financiers. Le Mag des artisans vous propose conseils et pistes de réflexion pour rebondir et prendre la crise à contre-pied.

Dossier

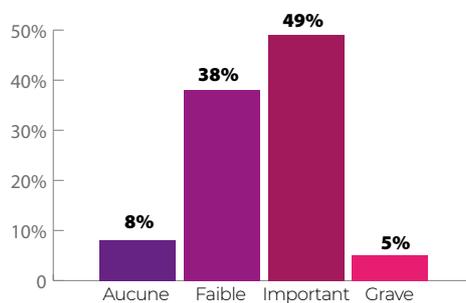
La CMA-NC s'est plus que jamais mobilisée durant cette période déstabilisante en adoptant elle aussi le télétravail et en développant de nouveaux outils de communication pour répondre à vos besoins d'information. Plus de 1 600 sollicitations ont été enregistrées au terme des quatre semaines de confinement de mars et avril et jusqu'au 30 mai. Preuve que votre Chambre consulaire est un relais essentiel sur lequel les structures artisanales ont pu s'appuyer. Nos vingt et un conseillers ont repris leur activité en présentiel depuis le 20 avril à Nouméa et dans nos cinq antennes décentralisées. N'hésitez pas à les solliciter pour vous aider à trouver des solutions aux difficultés engendrées par cette crise conjoncturelle. Ils sont aussi à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de leviers de relance d'activité.

Les 3 principales conséquences pour les entreprises



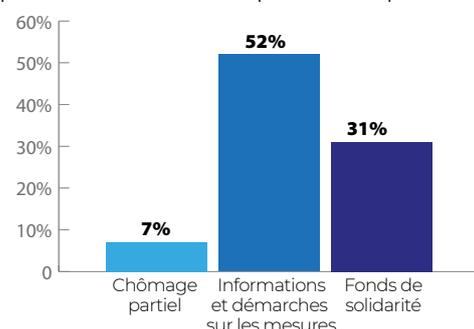
Base : 1 611 sollicitations

Les conséquences personnelles pour l'exploitant



Base : 789 sollicitations

Les 3 principaux sujets d'interrogation des entreprises parmi le total des questions posées*



Base : 1 611 sollicitations

*Les autres sujets de questionnement sont : l'utilisation de l'autorisation de déplacement, le droit du travail, les relations avec la banque, les modalités de déconfinement, les gestes barrières, les reports d'échéances bancaires, les reports des déclarations et paiement des cotisations fiscales et sociales.

Le dispositif de gestion de crise suivant a été mis en place à la CMA-NC :

Assistance et accompagnement des entreprises

Organisation de l'ensemble des collaborateurs de la CMA-NC en télétravail pour la poursuite du service aux artisans : formation en alternance, formalités, développement économique, Centres de gestion, Maison des artisans, services support...

Un mail unique : assistance@cma.nc, pour faire part de difficultés et des conséquences directes de la crise sanitaire vécues par les entreprises.

Centralisation des appels entrants et permanences téléphoniques permettant aux conseillers CMA de répondre aux artisans en continu

N° vert GRATUIT mis en place par le Gouvernement du 30 mars au 12 juin, complétant l'accueil téléphonique habituel.

1 611 sollicitations recueillies, pour un suivi personnalisé et statistique.

Un outil en ligne "Aides aux entreprises", pour visualiser en 3 clics l'ensemble des aides financières disponibles et pouvoir les mobiliser facilement.

Information et valorisation des artisans

Un site Internet COVID-19 mis à jour en continu et compilant toutes les informations concrètes : ouverture et fermeture d'activités, réglementation des déplacements, mesures de soutien économique, formulaires, courrier-type, contacts, bonnes pratiques métiers et sanitaires...

90 messages diffusés sur 3 radios.

Envoi de 2 lettres électroniques spéciales à 6 000 artisans.

Plus de 90 publications sur les pages Facebook de la CMA-NC et du CFA, soit 4 fois plus que d'ordinaire.

Un annuaire numérique « Masques et artisans à votre service durant la crise sanitaire » pour faire connaître une centaine d'artisans restés au service des Calédoniens et ayant adaptés leurs pratiques : vente à emporter, livraison de colis, dépannage, fabrication de masques et visières etc....

8 communiqués de presse envoyés aux médias pour faire un point de situation économique chaque semaine.

Suivi et gestion de crise avec les décideurs

Avec le gouvernement : réunion hebdomadaire concernant le volet économique de la crise avec présence de Elizabeth RIVIERE, 2nde Vice-présidente de la CMA-NC, pour y porter la voix des artisans.

Intervention quotidienne de la CMA-NC au sein de la Cellule des acteurs économiques, regroupant une trentaine de structures représentatives : échanges, remontées d'information terrain, enquêtes d'impacts, rencontres avec les services de l'Etat, du Gouvernement, des Provinces, des représentants de banques etc.

Filière locale de masques en tissu : mobilisation par la CMA-NC des professionnels de la couture dans le cadre de la mise en place par le Gouvernement d'une filière locale de fabrication de masques, dans un processus encadré.

1/ SOIGNER SON MARKETING ET FIDÉLISER SA CLIENTÈLE



En temps de crise, on a souvent tendance à délaissier ses actions commerciales. Pourtant il est primordial de **rester visible**. À condition de choisir les bons outils pour mettre en valeur son savoir-faire et se démarquer de la concurrence. Au préalable au lancement de tout nouveau message, il est important de se poser quelques questions clés. Quelle est ma cible ? Quel est le meilleur support ? Quel message je veux faire passer ? Les fiches infos éditées par la CMA-NC (« **Créer son site internet** », « **Mieux vendre** ») sont disponibles en version papier dans vos antennes CMA et en téléchargement sur le site www.cma.nc. Elles constituent une mine d'informations et de conseils.

« Pendant le confinement le réseau social Facebook a été largement plébiscité et utilisé. Mais il est nécessaire d'en maîtriser les clés de lecture et les codes pour gagner en visibilité. Il faut aussi trouver le juste milieu entre faire vivre sa page et l'inonder de messages toutes les heures », explique Grégory Armando, responsable du pôle proximité à la CMA-NC. Pour vous permettre de maîtriser cet outil incontournable, la Chambre de métiers et de l'artisanat propose un parcours **gratuit** : le PACK PRO Numérique. Ce dispositif se décline en trois sessions pédagogiques simples et très concrètes (à découvrir page 20). L'une d'elles, **Pr@tic**, permet d'acquérir les bases pour créer et alimenter sa page Facebook.



« Au lancement de mon activité je souhaitais créer un compte sur Facebook mais j'avais une certaine appréhension. Sur les conseils d'autres artisans je me suis inscrite au **PACK PRO Numérique**. J'ai appris à paramétrer ma page professionnelle pour être bien référencée et à l'animer avec efficacité. Aujourd'hui j'ai gagné en visibilité et mes posts sont partagés par mes contacts » raconte Carine Barbero, créatrice d'Eco Design NC.

Engager ou développer des actions de communication vous permettra également de fidéliser votre clientèle. Par exemple en utilisant votre fichier pour offrir des réductions ou avantages à vos contacts Facebook, en organisant un jeu concours dédié à cette cible ou encore en mesurant leur satisfaction via un sondage pour le lancement d'un nouveau produit. Un client satisfait devient un prescripteur potentiel auprès de son cercle familial, amical et professionnel.

2/ FAIRE BAISSER SES COÛTS ET SES CHARGES

En période de récession, il devient primordial de maîtriser ses charges et de faire des économies. C'est le moment de regarder de plus près ses dépenses, toutes **ses dépenses : matières premières, énergie, eau, déchets**. Et pourquoi pas d'envisager la mise en place d'une démarche de développement durable ? Un bon moyen pour gagner en compétitivité. Une opportunité pour cultiver sa différence et valoriser l'image de son entreprise. Et un atout à mettre en avant auprès de sa clientèle et ses fournisseurs. En partenariat avec l'ADEME, la Chambre des métiers et de l'artisanat propose de vous accompagner dans cette réflexion grâce au dispositif « **TPE&PME gagnantes sur tous les coûts** ». Cette prestation de conseil permet d'identifier les pertes cachées, d'en calculer leurs coûts et de trouver les moyens pour les réduire. « L'idée c'est de proposer des actions simples à rentabilité courte, d'un an maximum. Le plan d'actions proposé est élaboré sur-mesure. C'est à l'entreprise ensuite de le mettre en place, c'est son projet » expose Clarisse Picon, responsable développement durable à la CMA-NC.

+d'infos

Clarisse Picon

Tél. 28 23 37 ou dd@cma.nc



3/ INNOVER EN SE DIVERSIFIANT

Autre opportunité à saisir : rebondir en innovant, en diversifiant son activité, ses marchés ou ses canaux de distribution. Nombreux sont ceux parmi nos ressortissants qui ont su réinventer leur métier de base en cette période de confinement si particulière. Qu'il s'agisse des couturières qui ont redirigé leur activité vers la confection de masques, des métiers de bouche qui ont proposé des plats en vente à emporter, d'entreprises ayant mis en place des services de livraison



pour répondre à une demande accrue. Citons par exemple la distillerie du Mont-Dore qui a fabriqué du gel hydroalcoolique, ou un prothésiste dentaire qui a troqué la confection des couronnes pour celle de visières relevables à clipper sur des lunettes, ... Autant d'initiatives mises à l'honneur sur nos pages Facebook. Cette attitude opportuniste a assuré le maintien de l'activité et fait émerger de nouveaux marchés. Les atouts de l'artisanat que sont la flexibilité, la réactivité, la créativité et la proximité prennent ainsi tout leur sens et laissent entrevoir des perspectives encourageantes et motivantes.

4/ OPTIMISER LA TRÉSORERIE DE SON ENTREPRISE



Pour faire face aux tensions de trésorerie engendrées par la crise sanitaire, plusieurs aides ont été mises en place. Maryline, prestataire de services, reconnaît qu'elle était un peu perdue. « J'ai contacté la CMA-NC sur les conseils de ma fille et en un rendez-vous, nous avons monté les dossiers pour **l'accompagnement financier de la province Sud** et le **Fonds de solidarité**. Je n'étais pas sûre de réussir à faire la demande toute seule » explique-t-elle. De son côté Damien Dufour, entrepreneur en rénovation de bâtiment, s'est spontanément tourné vers la CMA-NC pour sa demande relative au Fonds de solidarité. « Je suis arrivé en état de stress car je n'arrivais pas à télécharger le formulaire. En deux secondes la question était réglée et la pression est retombée. Le conseiller m'a accueilli chaleureusement et a été très professionnel ». Comme pour Maryline ou Damien, la CMA-NC peut vous accompagner dans ce processus et déterminer avec vous la solution la plus adaptée à votre situation.

La Chambre de métiers et de l'artisanat propose également des modules de gestion pour **gérer efficacement** votre entreprise et acquérir les bases de la comptabilité. « Lors de ces cycles vous découvrirez le **logiciel Eurêka**, un outil pratique et adapté pour les entreprises au régime du forfait, qui ont peu d'obligations fiscales », explique Grégory Armando. La consultation des fiches infos qui balayent diffé-

rentes thématiques liées à la gestion, peut s'avérer là aussi très utile (« **La Comptabilité** », « **Mes comptes en un clic** », « **Gérer ses impayés** », ...).

Vous pouvez également confier la tenue de vos comptes au **Centre de gestion des métiers, cabinet comptable associatif** de la CMA-NC basé à Nouméa et à Koné. Vous êtes déjà 200 artisans à lui faire confiance. « *Durant la période de confinement, qui correspondait à des échéances fiscales importantes, l'équipe organisée en télétravail a réussi à remplir les déclarations et nous avons négocié des reports de délais. Nous sommes restés à l'écoute et au service de nos clients dans cette période d'attente angoissante* » explique Pierre Vigneron directeur du Cegesmet. Mme Ougrumova, coiffeuse, qui a confié sa comptabilité au cabinet dès le lancement de son activité en 2011, témoigne : « *Je leur suis très reconnaissante. Je m'appuie sur leurs compétences, je leur pose des questions, ce sont mes guides. C'était rassurant de savoir qu'ils continuaient à travailler.* »

5/ INVESTIR DANS LA FORMATION CONTINUE

Il peut être ainsi opportun de consacrer quelques heures au développement de nouvelles compétences en s'inscrivant aux formations du Centre de formation de l'artisanat. D'autant que des tarifs réduits et accessibles sont proposés aux artisans. 14 formations, fléchées comme "incontournables", sont disponibles au tarif unique de 15 000 F en gestion-comptabilité, informatique, ressources humaines et développement commercial. Investir dans une formation, c'est investir dans l'avenir de son entreprise, en s'assurant de maîtriser les fondamentaux pour sa pérennité et sa croissance.

+ d'info :

Service de la formation continue du CFA

Tél : 25 01 73 (standard) et emilie.this@cma.nc

Les 10 règles d'or de l'entrepreneur, à consulter aussi souvent que nécessaire :

1. La facture succède à un devis en bonne et due forme
2. Facturer rapidement après travaux
3. Mettre en place une procédure systématique de relance
4. Comparer les devis et prestations de vos fournisseurs
5. Pratiquer des prix justes
6. Établir un échéancier de trésorerie
7. Prioriser vos paiements
8. Suivre sa comptabilité
9. L'entreprise peut demander des acomptes
10. Jouer sur tous ces points pour assainir l'ensemble de la situation.

DIFFICULTÉS : SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR REPARTIR DU BON PIED

« Pour un artisan c'est toujours compliqué de venir dire « je suis en difficultés ». Pourtant dès les premiers signes de tensions, deux échéances CAFAT en retard par exemple, l'entrepreneur devrait se poser des questions et se manifester auprès de nos services pour être accompagné. La crise sanitaire a provoqué pour certaines structures de fortes baisses d'activité. Si la situation perdure, il est essentiel de ne surtout pas rester seul et d'agir sans trop tarder. Le premier bon réflexe est de faire le point avec un conseiller de la CMA-NC » explique Grégory Armando.

1/ L'auto-diagnostic, un préalable

L'artisan peut réaliser un premier auto-diagnostic sur le site Internet de la CMA-NC, en répondant à vingt questions simples. Cette auto-évaluation, anonyme et confidentielle, l'aidera à prendre les bonnes décisions pour agir ou entreprendre une analyse plus fine de sa situation avec un conseiller.

+ d'info : www.cma.nc>e-services>Difficultés?Testez-vous!

2/ Le dispositif REBOND, un bon réflexe

« J'étais au bord du suicide, témoigne Miguel C., menuisier qui a traversé une période difficile. Au centre des impôts on m'a conseillé d'aller à la Chambre de métiers et de l'artisanat. J'ai pris rendez-vous. Ça a été un vrai soulagement ! Les conseillers qui m'ont accueilli sont très serviables. Je suis accompagné depuis un an et demi. Nous avons mis en place un échéancier pour huit ans. Je continue de travailler et j'ai repris courage. »

Tout entrepreneur qui fait face à des difficultés peut bénéficier du dispositif REBOND. Après un pré-diagnostic pour évaluer la situation et l'ampleur des difficultés, **un plan d'actions à court terme est établi**. Il permet de régler les urgences (notamment l'apurement des dettes) et d'envisager les dispositifs de soutien. Enfin, les outils de gestion sont optimisés et un suivi rapproché permet de sécuriser la poursuite de l'activité sur le moyen terme. Cet accompagnement personnalisé et gratuit permet à l'artisan de reprendre progressivement confiance pour préparer l'avenir en mettant en place les outils adéquats.

+ d'infos : Tél. 28 02 68 et rebond@cma.nc

Entretiens confidentiels et gratuits

3/ Le dispositif APESA NC, une aide psychologique

L'association a pour objectif d'aider les chefs d'entreprises en détresse psychologique. Un réseau de « sentinelles » a été constitué et formé par un psychologue. Il s'agit de professionnels au contact des dirigeants : banquiers, huissiers, comptables, avocats, chargés de mission des chambres consulaires, ... Avec l'accord du chef d'entreprise concerné, la sentinelle peut adresser une alerte aux coordinatrices de l'APESA. Des séances gratuites de soutien psychologique seront alors proposées.

+ d'infos :

Tél. 78 41 48

coordinationapesanc@gmail.com

Facebook APESANC



Ça vous concerne

Artisans résilients

Freinés voire complètement empêchés dans la poursuite de leurs activités, quatre artisans témoignent de leur situation depuis le confinement jusqu'à aujourd'hui. Ils évoquent les démarches qu'ils ont dû entreprendre et, pour certains, les solutions mises en place pour s'adapter à ces circonstances inédites.

MARY LECOQ, ESTHÉTICIENNE, GÉRANTE DE L'INSTITUT PLÉNITUDE AU CENTRE-VILLE DE NOUMÉA



« Je connais une conseillère de la CMA-NC qui me suit depuis longtemps. J'ai l'habitude de la contacter quand j'ai une question, elle m'aide beaucoup, notamment pour ma déclaration d'impôts... Pendant le confinement, je l'ai sollicitée car je ne suis pas du tout à l'aise avec l'informatique. Elle m'a aidée à monter le dossier d'aide financière de la Province Sud. J'ai de la chance d'être bien accompagnée par cette professionnelle, c'est super ! Sans elle, cela aurait été beaucoup plus compliqué pour moi de **faire ces démarches et de bénéficier des aides**. Pendant ces quatre semaines d'interruption de mon activité, j'ai également demandé une suspension des traites de mon prêt immobilier personnel. Là encore, **ma banque a été très réactive**. J'ai pu aussi toucher le fonds de solidarité de l'Etat. Ces dispositifs m'ont permis de passer le cap et de payer mes charges professionnelles. Heureusement, à la réouverture de l'institut, mes clientes, certaines fidèles depuis 25 ans, étaient au rendez-vous. J'ai beaucoup travaillé les deux semaines qui ont suivi. En ce qui me concerne, je me considère comme privilégiée par rapport à d'autres entreprises qui ont tellement perdu... »

JOSÉ CHANTREAU, ARTISAN DU BÂTIMENT

« J'ai créé mon entreprise de construction en 1993 à La Foa et suis donc inscrit à la CMA-NC depuis lors. J'ai un salarié, mon fils. Nous avons construit plus de 25 maisons de A à Z, sans compter les nombreux travaux de maçonnerie que nous réalisons. A l'annonce du confinement, **nous avons stoppé notre activité**. Je n'ai pas voulu prendre le risque d'une contamination. Quelqu'un de mon entourage m'a conseillé de faire les dossiers de demande d'aides, au départ je ne voulais pas, je n'aime pas demander des choses et je crains toujours un retour... Mais j'ai fini par contacter l'antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat de La Foa. Une conseillère en télétravail m'a aidé à monter les dossiers, car je ne suis pas familier des démarches administratives. Je tiens d'ailleurs à la remercier chaleureusement pour sa gentillesse et féliciter la CMA-NC pour cet accompagnement. J'ai touché l'aide du fonds de solidarité et mes dossiers pour le **chômage partiel** et l'aide de la province Sud ont été acceptés. J'attends encore une réponse pour le Prêt garanti de l'Etat. Depuis la reprise, j'ai signé plusieurs devis mais rien de concret. Beaucoup de choses restent en suspens, c'est la première fois que je me retrouve dans une telle situation. C'est très dur, je travaille un peu tous les jours mais cela paye vraiment le minimum. La conjoncture économique n'était déjà pas facile, le COVID19 n'a pas arrangé les choses... »



JEAN-PIERRE LAVAL, GÉRANT DE LA SARL GNLT



« Nous avons avec ma compagne une activité de rénovation et de finition bâtiment sous l'enseigne NTPP et une autre de nettoyage de chantiers et de locaux, GPMS nettoyage. A l'annonce du confinement, nos chantiers ont été suspendus. Heureusement, l'un de nos clients, un particulier, a avancé de 4 mois la rénovation d'un F3, ce qui nous a permis de maintenir une petite activité durant 3 semaines. Nos employés ont ensuite pris une semaine sur leurs congés. Notre activité de nettoyage a également été interrompue, seul l'un de nos clients, prestataire de matériel médical, n'a pas vu d'inconvénient à ce que l'on poursuive, en heures réduites, le nettoyage de ses locaux professionnels, dans la mesure où il se déroulait de nuit, sans risque de contamination car l'on ne croisait personne. Mais ce maintien d'activité au ralenti n'a pas suffi, **nous avons dû injecter de l'argent personnel** dans l'entreprise pour assurer le salaire de nos deux employés et nos deux alternants. Nous avons demandé pour cette période la mise au chômage partiel de l'un de nos alternants mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas encore de retour, de même pour le Prêt Garanti par l'Etat, nous attendons une réponse officielle. Nous avons pu bénéficier de l'aide de la province Sud et du fonds de solidarité du gouvernement car nous avons accusé une perte de 96% de chiffre d'affaires en mars et de 70% en avril par rapport à l'an dernier. Nous avons également pu suspendre notre prêt personnel immobilier, plusieurs de nos clients nous ont rédigé des courriers d'engagement sur des travaux post-confinement pour appuyer notre dossier. Aujourd'hui, nos activités reprennent, si bien que nous envisageons d'embaucher une personne supplémentaire, néanmoins, **nous devons reconstituer notre trésorerie.** »

Nb : ces témoignages ont été recueillis début juin, les différentes situations pourraient avoir évoluées depuis.

SANDRINE VERRIER, CO-GÉRANTE DU SALON DE COIFFURE HOLI

« Nous avons racheté, avec mon conjoint Cyril, le salon Holi qui se situe dans l'hôtel du Nouvata, il y a 3 ans et demi. Nous sommes encore une jeune entreprise, avec peu de trésorerie car nous réinvestissons nos bénéfices dans le salon. Durant le confinement, j'ai passé beaucoup de temps à faire les demandes d'aides, celle de la province Sud, du gouvernement français, et le prêt garanti par l'Etat. Cela nous a permis de payer les employées car nous avons une salariée et une alternante en 1ère année de Brevet Professionnel. Nous avons perdu 76% de notre chiffre d'affaires sur la période mars-avril. Nous avons également demandé de l'aide à la CMA-NC pour **trouver un autre lieu dans lequel exercer** notre activité, car si les salons ont pu rouvrir fin avril, ce n'était pas le cas du nôtre situé dans un hôtel accueillant des personnes en confinement. Certains salons pouvaient accueillir deux d'entre nous, mais j'ai préféré ne pas dispatcher l'équipe. C'est finalement une commerciale qui visite de nombreux salons de coiffure qui nous a mis sur la piste de Styl'Coiff, un salon d'une grande superficie à la Vallée du Génie, dans lequel la propriétaire travaille pratiquement seule. Nous l'avons sollicitée et elle a été très réactive. Nous avons signé un contrat de location de fauteuils d'un mois renouvelable que nous avons déjà prolongé. Nous avons déménagé tout notre matériel trois jours après le déconfinement ; nous nous sommes adaptés aux contraintes horaires mais rapidement, Sabrina, la gérante, nous a fait confiance en élargissant ses horaires. Ne sachant pas trop où travailler, nous avons tardé à prévenir nos clients de ce changement, ils ont été surpris mais beaucoup d'entre eux nous ont suivis. Fort heureusement, nous continuons à **découvrir une nouvelle clientèle** recommandée par le bouche-à-oreille, c'est réconfortant. La cohabitation se passe très bien, nous échangeons sur nos pratiques. Nous devons assumer deux « loyers », malgré tout, cette solution nous a sauvé la mise car avec nos crédits, nous aurions pu couler en deux mois ! Nous ne savons pas quand nous allons pouvoir rouvrir au Nouvata, cette période d'incertitude est très inconfortable. »



Environnement et Économie circulaire : un accompagnement sur mesure à la CMA

La CMA-NC propose gratuitement un accompagnement à chaque artisan soucieux d'inscrire son entreprise dans une démarche de développement durable. Aide à la mise aux normes, bilan des pratiques, axes d'amélioration et solutions concrètes sont proposés. La CMA-NC vous accompagne également dans toutes vos démarches liées à la santé et à la sécurité au travail.

Clarisse PICON, chargée de mission en environnement et économie circulaire, vous reçoit sur rendez-vous au siège de la CMA-NC ou en visite d'entreprise, dans les trois provinces.



Clarisse PICON

CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION

Clarisse vous informe, vous conseille et vous oriente pour connaître vos obligations et vous conformer **aux réglementations environnementales** en vigueur (ICPE, déchets, etc.) ainsi qu'aux normes de **santé sécurité au travail**.

● La réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

- Une ICPE est une installation pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement, la santé, la sécurité, le voisinage...
- Elle est soumise à déclaration ou à autorisation selon la gravité de ces dangers et inconvénients. Les obligations qui en découlent sont également différentes.

La CMA-NC vous accompagne dans la réalisation de vos dossiers ICPE et dans la **mise en conformité de votre entreprise**.

● L'évaluation des risques professionnels (EvRP)

Elle est obligatoire pour toute entreprise employant au moins un salarié. En raison de l'épidémie de Covid-19, il est nécessaire de mettre à jour votre EvRP. La CMA-NC vous accompagne pour sa réalisation ou sa mise à jour.

L'EvRP permet :

- D'identifier les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs dans l'activité quotidienne de l'entreprise.
- De définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire ces risques.

L'EvRP doit être mise à jour :

- Tous les trois ans
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail (Ex : modification de l'outillage, utilisation d'un nouveau produit potentiellement dangereux...)
- Lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque est recueillie (Ex : survenue d'accidents du travail, apparition de maladies professionnelles...).

FAIRE LE POINT SUR VOS PRATIQUES

Votre chargée de mission en environnement et économie circulaire est à vos côtés pour :

- **Le pré-diagnostic énergie** : Il vous permet de faire le point sur les postes consommateurs d'énergie présents dans l'entreprise, sur vos pratiques et proposer des solutions en vue de réduire votre facture.
- **Le pré-diagnostic déchets** : Il vous permet de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par votre entreprise en vous proposant des solutions pour les gérer, dans le respect de l'environnement, de la santé et de la réglementation.

TROUVER DES FINANCEMENTS

Différents organismes proposent des solutions et des aides financières pour vos études et investissements destinés à réduire les risques pour l'environnement et la santé.

La CMA-NC vous accompagne dans le montage du projet, et **vous oriente vers les aides financières** existantes et appropriées (ADEME, Agence calédonienne de l'énergie, CAFAT, provinces...).

SE DÉMARQUER

La valorisation de votre engagement en faveur du développement durable permet **de vous différencier face à la concurrence** et de vous distinguer auprès de la clientèle.

- **La marque Garage Propre** : une solution clé en main pour les professionnels de l'automobile et de la réparation mécanique. L'objectif : mutualiser les coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux produits par ces activités pour payer moins cher.
- **L'opération TPE-PME gagnantes sur tous les coûts** : faites des économies tout en réduisant votre impact sur l'environnement. Cet accompagnement vous permet de **réduire vos consommations d'eau**, d'énergie, de matières premières et votre production de déchets.

Vous souhaitez bénéficier de l'un de nos accompagnements gratuits ?

Contactez Clarisse, chargée de mission en environnement et économie circulaire de la CMA-NC au 28 23 37 ou clarisse.picon@cma.nc

EMPLOYEURS DE NC, VOUS ÊTES ADHÉRENTS AU FIAF

VOTRE PARTENAIRE FORMATION VOUS PROPOSE SON OFFRE DE SERVICES

Notre mission, soutenir la montée en compétences des salariés du secteur privé (toutes branches confondues) au travers des services qui sont mis à votre disposition :

- Aide à la définition de vos besoins en formation : réalisation de diagnostics courts ou visites conseils
- Financement des actions de formation professionnelles continues de vos salariés
- Optimisation des montages financiers de vos plans de formation (0.2% et 0.7%)
- Accès à la programmation du FIAF : formations financées à 100%
- Accompagnement des branches, secteurs, filières dans la définition de leur besoin de formation.

**Une démarche simple et rapide,
contactez votre conseillère formation :**

.....
contact@fiaf.nc

☎ 47 68 68

www.fiaf.nc



FIAF

Cultivons nos compétences



DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- 🍃 Au coeur du **Grand Nouméa**
- 🍃 De toutes **tailles** (à partir de 10 Ares)
- 🍃 Entièrement **viabilisés**
- 🍃 Terrassés ou non terrassés



Choisissez votre terrain
www.panda.nc



46 70 10



SHOWROOM LE PLEXUS-DUCOS
ESPACE PRO ZI DUCOS
DÉCO QUARTIER LATIN

www.socapor.nc  facebook.com/socapor

PAITA STEEL

www.paitasteel.nc



L'Art de fabriquer des objets en fer
Grilles, portails, ouvrages métalliques
amélioration de l'habitat, garde corps



47 morcellement Georget La Tamoa
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06
Mobilis : 78 63 19

Savoir-Faire

L'art du tirage

Parcours

Originaire de Bordeaux, François Peynaud est tombé dans la photo en 1976. « J'avais 16 ans, je faisais partie d'un club photo, c'est devenu une passion ». Deux ans plus tard, il passe un concours de la marine nationale et entre à l'école des photographes de l'aéronavale de Rochefort. « Une formation très complète calquée à l'époque sur le programme de la prestigieuse école Louis Lumière. C'était encore l'ère de l'argentique, j'y ai appris la prise de vue, la chimie photo, l'optique... ». En 25 ans de carrière, François voyage partout dans le monde au gré de ses affectations. « J'ai embarqué pour des missions de plusieurs mois sur les porte-avions et porte-hélicoptères, comme le Clémenceau, Le Foch, la Jeanne d'Arc, le Charles de Gaulle... Je faisais des photos aériennes, techniques et de communication ». En 2003, le photographe quitte l'armée et s'installe en Nouvelle-Calédonie où il avait déjà fait escale. « J'ai ouvert mon premier labo photo à Païta ». S'ensuivent plusieurs autres, jusqu'à ouvrir son dernier atelier au Village Foch au centre-ville de Nouméa.

Installé depuis un an au Village Foch, au centre-ville de Nouméa, l'atelier de photographie Photo NC s'adresse aux professionnels, artistes et particuliers. Aux commandes, François Peynaud, 42 années d'expérience dont 17 en Nouvelle-Calédonie.

Une citation est écrite à l'entrée de l'atelier : « Notre richesse, ce sont nos souvenirs ». « La photographie permet en effet de fixer matériellement nos souvenirs et de les pérenniser, c'est un témoignage du passé. Ce qui m'a attiré dans la photo c'est la spontanéité, le fait de fixer un moment, une émotion... le temps donne sa valeur à une photographie. Et sa conservation est étroitement liée à la qualité du papier et de l'encre », explique François Peynaud.

C'est dans cette perspective que l'artisan oriente son travail vers la qualité du tirage. Un parti pris qui attire à lui des photographes professionnels, des entreprises et des artistes peintres, aquarellistes, galeries d'art...

« J'ai obtenu des agréments, et notamment il y a 10 ans celui d'Epson France en digigraphie. C'est un label de qualité qui correspond à une charte très précise sur la qualité de papier, celle de l'encre et qui nécessite un savoir-faire particulier. Ce label permet de réaliser des digigraphies, l'équivalent numérique de la lithographie. Chaque impression est certifiée, numérotée et signée de l'artiste ».

L'artisan a donc mis en place un processus de fabrication personnalisé, notamment sur le protocole de gestion des couleurs. « L'atelier est le seul à travailler en couleurs RVB (ndlr : rouge, vert, bleu) calibrées. La gestion de la couleur, c'est être cohérent d'un périphérique à l'autre, de l'appareil photo à l'imprimante en passant par l'écran d'ordinateur. Chaque périphérique à sa propre interprétation des couleurs, ce qui explique qu'entre l'original et le tirage, on peut être



**François Peynaud,
artisan imprimeur d'art**

très loin de la réalité. En calibrant chaque appareil, on garantit une fidélité de rendu. C'est ce que vient chercher la clientèle, la qualité et la régularité. Elle est assurée de retrouver d'un tirage à l'autre le même résultat. »

Ayant désormais pignon sur rue, François Peynaud ouvre ses prestations au grand public. « De plus en plus de gens reviennent aux fondamentaux de la photo. En témoignent les polaroids qui reviennent à mode. Quand on perd son disque dur, avec tous ses souvenirs à l'intérieur, on est tenté de revenir à la boîte de vieilles photos de nos grands-mères... L'atelier est équipé du dernier Minilab numérique qui permet d'utiliser les technologies du numérique avec un papier de qualité traditionnelle. Les particuliers envoient leurs photos via le site Internet dédié, ou bien viennent avec leur carte mémoire ou leur clé USB pour faire des tirages ou créer un livre pour lesquels j'ajuste les couleurs, les lumières, les contrastes... ».

Photo NC s'est également équipé récemment d'un atelier de finition, disposant d'une lamineuse, d'une pelliculeuse, d'une scie murale pour découper des plaques d'alucobond, de matériel d'encadrement, de reliure et de collage... L'artisan envisage d'ouvrir prochainement une galerie boutique d'art dans le local attenant à l'atelier pour mettre en valeur son savoir-faire et celui des professionnels et artistes qui lui confient leurs impressions.

Photo NC

Le Village Foch, 35 avenue du maréchal Foch 98800 Nouméa

Tél. : 28 31 33 et www.photo.nc

Ouvert le lundi de 11h à 17h30, les mardi, mercredi et vendredi de 8h à 17h30, le jeudi de 8h à 14h et le samedi de 9h à 12h.

Savoir-Faire

Toilettes à compost made in Dumbéa

Parcours

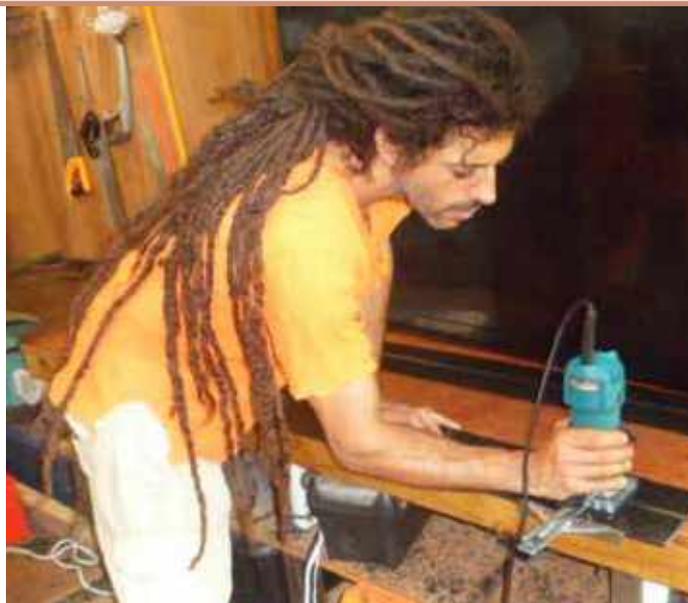
Elad Halfon est né en Israël et a beaucoup voyagé jusqu'à arriver en Nouvelle-Calédonie. En 2006, il crée son entreprise de plomberie, activité artisanale à laquelle il a été formé sur le tas dans son pays d'origine. A l'occasion de plusieurs séjours en Australie, il découvre le principe des toilettes à compost, dispositif très répandu chez nos voisins anglo-saxons. Il y apprend les bases auprès d'un spécialiste sur place avant d'importer le matériel et les outils nécessaires à leur fabrication. Elad poursuit sa formation seul et apprend la soudure thermoplastique, un savoir-faire très particulier, indispensable pour assembler les éléments en polyéthylène de la structure. Il crée sa nouvelle activité il y a 8 ans à Dumbéa.

Elad Halfon conçoit et fabrique des toilettes à compost dans son atelier de Dumbéa. Un concept qu'il a découvert en Australie et qu'il développe depuis 8 ans en Nouvelle-Calédonie.

« Chaque fois que l'on se rend aux toilettes, on utilise entre 3 et 6 litres d'eau potable, rappelle Elad Halfon. Nous sommes les seuls animaux qui utilisons pour nos besoins l'eau que nous buvons. Il faut savoir que les fosses septiques vers lesquelles est envoyée l'eau des toilettes, de la douche et de la cuisine n'opèrent qu'un traitement primaire en transformant par décantation les matières solides en matière liquide qui est ensuite canalisée vers les cours d'eau ou l'océan. Chaque jour, nous rejetons ainsi des quantités d'eau contaminée dans la nature ».

Pour l'artisan, l'activité de conception, fabrication et installation de toilettes à compost sous-tend une vraie philosophie de vie. Il s'agit d'économiser l'eau, la protéger des polluants et de valoriser dans le même temps nos déchets organiques en compost fertile. « Dans certaines installations, je récupère l'eau pluviale. J'ai également installé un bac à graisse ainsi qu'un filtre doté d'une couche de pouzzolane, une roche que l'on trouve au Sud de la Calédonie, et qui a la capacité de filtrer les agents pathogènes, une couche de sable et une couche d'écorce de pin. Par gravité, cette eau part directement à l'arrosage du jardin. Avec les toilettes à compost, l'idée est de venir petit à petit à une maison autonome ».

La plupart de ses clients sont des particuliers qui font appel à son savoir-faire pour équiper leurs nouvelles constructions de toilettes sèches. « Il faut compter un peu plus d'un mois entre la fabrication et l'installation. S'il s'agit d'une extension, en ajoutant la construction d'une cabane en bois à l'extérieur, il faut compter jusqu'à deux mois ». L'artisan propose plusieurs modèles dimensionnés selon l'usage et la taille de la famille. « Le petit composteur 20, prévu pour une vingtaine d'utilisations journalières, convient aux familles jusqu'à 5 personnes. Je propose également un composteur 30 qui permet



Elad Halfon,
fabricant de toilettes à compost

l'installation de deux toilettes, un composteur 50 pour les petites collectivités, et un 100 pour les grandes collectivités qui permettent l'installation de 4 toilettes. » Le principe du dispositif est de créer une relation entre le carbone et l'azote. « Les matières fécales produisent de l'azote, tandis que le papier toilette, la sciure et les copeaux de bois créent du carbone. Avec le climat calédonien, le processus de compost prend environ 4 mois mais il n'est nécessaire de le vider qu'une fois par an, pour le mettre directement dans le potager ou les fleurs. Avec un certain taux d'humidité et une température au-delà de 13° -sachant que le compost en lui-même crée de la chaleur- le processus de compost se met en œuvre. J'installe également un système de ventilation qui a deux avantages, celui de favoriser la bactérie aérobie très importante dans le processus, et d'éliminer toute mauvaise odeur ». Quant à la sciure et aux copeaux de bois, « mes clients se rendent une fois par an chez les menuisiers qui sont contents de se débarrasser de leurs déchets ».

Plusieurs collectivités et professionnels ont été aussi séduits par le dispositif comme les jardins familiaux de Dumbéa, le restaurant Le ponton, derrière l'îlot sainte marie, la micro ferme de permaculture à Nondoué ou encore prochainement le Nekweta surf camp, à Bourail.

« J'ai lancé fin 2019 un nouveau projet, dans lequel j'ai beaucoup investi, qui consiste à proposer aux événements et aux manifestations diverses des toilettes à compost transportables. J'ai ainsi équipé un premier événement à Dumbéa en début d'année, j'ai eu beaucoup de devis et de contrats, mais avec la crise du COVID19, tout est tombé à l'eau. J'espère que cela va pouvoir redémarrer rapidement. »

Elad Halfon Tel. : 75 52 69

Page Facebook : Toilettes à compost nc

Site web : www.toilettesacompostnc.com

Hyundai Série H.

Vous pouvez compter sur eux.



H-100



Nouveau H-1

ROYAL MOTORS

9, route de la Baie des Dames - Ducos
Tél. : 28 59 12 - www.hyundai.nc

NORD MOTORS

Koné
Tél. : 47 78 77



La province
Sud
en action !

LA PROVINCE SUD ENGAGE UN PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Engager un plan de relance de l'économie afin de redynamiser l'emploi, notamment pour le secteur du BTP, est un engagement fort que le nouvel exécutif de la province Sud a pris.

GEEX
GUICHET D'EMBAUCHE EXPRESS

[DEFE]
PROVINCE SUD



Ce plan fondé sur l'investissement, la baisse du coût du travail et l'amélioration du pouvoir d'achat passe inévitablement par une bonne santé du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il faut arriver à garantir une visibilité aux entrepreneurs, et que les Calédoniens retrouvent l'esprit pionnier, car ce sont les entreprises qui créent la richesse et l'emploi.

Concernant l'emploi justement, le secteur du BTP doit satisfaire au quotidien des offres urgentes d'un marché spécifique et pouvoir compter sur une main d'œuvre disponible rapidement, souvent pour une période de courte durée.

À cet effet, la direction de l'Économie, de la Formation et

de l'Emploi de la province Sud **[DEFE]** met à disposition depuis 2006 un guichet d'embauche express (GEEX).

Ce dispositif cible des missions courtes en proposant des offres d'emploi à pouvoir rapidement, pour une durée allant de 2 heures de travail de 15 jours maximum et qui ne demandent aucune qualification particulière.

Le secteur du BTP peut ainsi bénéficier d'un service capable de mettre en relation directe l'offre et la demande.

Nous devons replacer l'entreprise au cœur du développement. C'est pourquoi la province Sud met tout en œuvre pour accompagner cet objectif.

GEEX
GUICHET D'EMBAUCHE EXPRESS

Tél. 203 603

Ducos le Centre
geex@province-sud.nc

Ouverture :

du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 11 h 30
et de 12 h 15 à 16 h